Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_39-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-39

En exercice : 30
Présents (P) : 28
Excusés (E) : -
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 30

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 20 février 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (E – A donné procuration à Roland HERCOUET), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Pierre PERSEHAIS

PARC D'ACTIVITES «HINDRE 3» IMPASSE DES LAVANDES - BREAL-SOUS-MONTFORT
VENTE DE DEUX TERRAINS AU PROFIT DE LA SOCIETE RALTICEAD

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_39-DE

***Vu** l'avis favorable émis par la commission « Economie Emploi Agriculture » du 10 février 2026*
***Vu** l'avis favorable des Domaines en date du 10 février 2026*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi et l'agriculture informe l'assemblée que Brocéliande Communauté est en contact avec Monsieur Adrien GUILLARD, représentant de la Société RALTICEAD pour un projet d'acquisition de deux terrains sur le parc d'activités du « Hindré 3 » situé impasse des Lavandes à BREAL-SOUS-MONTFORT.

Monsieur Adrien GUILLARD, salarié chez Véolia depuis 2007, a récemment créer la société RALTICEAD, dont le siège social est situé aujourd'hui au 2bis allée Pierre de Coubertin, à BREAL-SOUS-MONTFORT. L'entreprise est spécialisée dans la maintenance industrielle (réparation d'équipements électriques incluant la maintenance, le diagnostic et le remise en état). L'investissement est estimé à 550 000 € et la création de deux emplois est prévue dès le démarrage de l'activité projetée pour octobre 2026.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur Adrien GUILLARD a donc sollicité la Communauté de communes pour une recherche de terrain situé sur la commune de BREAL-SOUS-MONTFORT, d'une surface de 2 000 m² environ. Il est envisagé la construction d'un bâtiment professionnel d'environ 825 m² d'emprise au sol comprenant des bureaux/locaux sociaux, un atelier, une surface de stockage ainsi des places de stationnement.

La commission numérique ECONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE du 10 février 2026 a émis un avis favorable.

Il est proposé de céder à la société RALTICEAD ou à toute autre personne morale qui sera agréée, les lots portant les numéros 4 et 5 du permis d'aménager Impasse des Lavandes situé dans le Parc d'activités du « Hindré 3 », représentant une surface de 2 009 m², cadastrée YK N°294 et YK N°295.

Compte tenu des prix pratiqués sur ce parc d'activités et de l'aménagement de la réserve foncière, la vente des lots n°4 et 5 est consentie au prix de 40 € HT le m², soit un montant total de 80 360 € HT (TVA applicable en sus : taux légal en vigueur ou TVA sur marge), **conformément à l'avis des Domaines en date du 10 février 2026.**

La société RALTICEAD ou toute autre personne morale s'y substituant doit signer une promesse de vente afin de confirmer la réservation de ce terrain. Elle devra verser un acompte égal à 5% du prix total de vente Hors Taxes au moment de la signature de la promesse de vente. Il est à noter, en sus du prix de vente, que les frais de géomètre d'établissement du plan de vente, une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement si besoin était et les frais de notaire seront notamment à la charge de l'acquéreur. Ces frais seront réglés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Les droits créés par la présente délibération sont consentis pour une durée limitée à une année après acquisition de son caractère exécutoire. A l'issue de cette période, l'acte authentique de vente devra avoir été signé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'AUTORISER le Président à vendre les terrains, portant les lots n°4 et n°5 du permis d'aménager de la réserve foncière, d'une surface de 2009 m², au profit de la société RALTICEAD, ou de toute autre personne morale s'y substituant, sur le parc d'activités « Hindré 3 » à Bréal-sous-Montfort, aux conditions ci-dessus exposées ;
- de FIXER le prix de vente dudit terrain à 40 € HT le m² (TVA applicable en sus ; taux légal en vigueur ou TVA sur marge), **conformément à l'avis des Domaines en date du 10 février 2026**, prix auquel vient s'ajouter notamment le remboursement des frais de géomètre d'établissement du plan de vente et une quote-part des frais de dépôt des pièces du lotissement

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260302-2026_39-DE

- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avant-contrat et l'acte de vente correspondant auprès de l'étude notariale trente-cinq notaires et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ